

# Le Petit Rapporteur

## En direct du Conseil Municipal

**Au cours du Conseil Municipal du 17 novembre dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).**

1- L'an dernier, la commune a sollicité de la DETR auprès de l'Etat pour la construction du centre de bien-être ; la Préfecture a scindé l'opération en 3 tranches financières et a attribué une 1ère tranche. Le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter au titre de 2017, 1 subvention de 350.000 € pour la 2ème tranche.

2- La maison du temps libre à St Disdier doit faire l'objet de travaux afin de la rendre accessible, de procéder également à des travaux d'isolation thermique en changeant de menuiseries et la chaudière. Le conseil à l'unanimité approuve le projet et sollicite une subvention de 30 % de l'Etat au titre de la DETR.

3- Le projet de travaux de sécurisation des réseaux eau potable Superdévoluy/La Joue du Loup est réalisé en 2 tranches ( phase 1 en 2016). En 2017, l'opération est estimée à 186.000 €; le conseil à l'unanimité sollicite les subventions suivantes : agence de l'eau 50 % (93.000 €) et Département 30 % (55.800 €).

4- Une procédure de concession pour exploitation des cinémas du Dévoluy a été organisée. Une seule offre a été remise par Cinéode ; conditions identiques à celle en cours (7,50 € plein tarif et versement d'une participation en fonction du nombre d'entrées et du chiffre d'affaires). Le conseil à l'unanimité attribue la gestion des salles de cinémas à Cinéode pour une durée de 3 ans.

5- DSP Camping : la Préfecture demande que la délibération soit modifiée en faisant apparaître « Investissements » pour justifier d'une durée de délégation pouvant aller de 8 à 10 ans. Le conseil à l'unanimité approuve cette modification.

6- Avenants aux marchés de travaux de l'école d'Agnières—  
2ème tranche :  
Lot 3 charpente et couverture = 1.330 € ;  
Lot 1 terrassements étanchéité maçonnerie = 2.904 € ;  
Lot 5 menuiseries bois 2.245,94 € ;  
Lot 6 cloisons faux plafonds = 790,96 €.

Le conseil à l'unanimité décide d'approuver ces avenants.

7- Centre de bien-être : les marchés ont été, pour une partie, attribués. Pour certains lots, des modifications ; le conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer les derniers marchés (voir tableau récapitulatif sur le site de la Commune : [comptes-rendus www.mairiedevoluy.fr](http://comptes-rendus.www.mairiedevoluy.fr)). Un projet d'avenant est proposé pour le lot 2 « fondations spéciales, gros œuvre pour le remplacement de l'imperméabilisation des parois enterrés et le silo de la chaufferie bois. Le conseil à l'unanimité approuve cet avenant.

8- La convention d'occupation des locaux avec l'ESF de Superdévoluy et de la Joue du Loup arrive à échéance le 23/12/2016. Considérant le projet de maison de santé aux Arcades, il est proposé de signer un avenant de prolongation pour la saison d'hiver 2016/2017 qui prendrait fin le 22/04/2017.

La redevance sera de 5.000 € pour Superdévoluy charges comprises et de 3.000€ Pour la Joue du Loup charges non comprises. Le conseil à l'unanimité approuve cet avenant.

9- L'an dernier a été mise en place une redevance d'occupation du domaine public pour empiètement sur les fronts de neige (terrasses, chalets). Le conseil décide de fixer le tarif pour cette année à 10 € le m<sup>2</sup> (pas d'augmentation) mais précise que les commerçants sont autorisés à disposer des chaises longues en prolongation de leur terrasse mais uniquement sur 1 m de dépassement.

10- En dérogation à la loi NOTRE prévoyant le transfert au 1er/01/2017 de la compétence « promotion du tourisme avec création et gestion des Offices de Tourisme, la loi montagne 2 prévoit le maintien des OT locaux dans les communes touristiques classées ou en cours de classement « stations de tourisme ». Le conseil à l'unanimité décide du maintien de l'OT local du Dévoluy au 1er/01/2017.

11- Convention secours hélicoportés : le conseil à l'unanimité approuve la convention avec le SAF hélicoptères pour la saison 2016/2017 (tarif 55 €/minute idem 2015/2016).

# Le Petit Rapporteur

## En direct du Conseil Municipal

12- Convention secours sur pistes : une convention confiant la mise en œuvre de secours sur le domaine skiable à D.S.D. et fixant leurs tarifs. Le conseil à l'unanimité approuve ces tarifs (voir tarifs sur le site de la Commune : comptes-rendus [www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)).

13- Convention transports sanitaires ambulances : elle est arrivée à échéance en fin de saison dernière. Une consultation a été organisée. La société Veynes ambulances a répondu à cette offre (voir tarifs sur le site de la Commune : comptes-rendus [www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)). Le conseil à l'unanimité décide de retenir Veynes Ambulances, d'approuver la convention et d'autoriser le Maire à la signer.

14- Convention transports par le SDIS : le SDIS facture les évacuations d'urgence pour les accidents de ski qui ne relève pas de l'Aide Médicale d'Urgence. Cette décision fait l'objet d'une convention fixant les tarifs suivants : transport de 8 h à 22 h : 219 € et de 22 h à 8 h : 279 €. Le conseil à l'unanimité approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

15- Approbation du Projet Educatif Territorial 2016/2019 : le projet pour la mise en application de la réforme des nouveaux rythmes scolaires a été rédigé par la Commune en concertation avec les enseignantes et les délégués des parents d'élèves. Afin de continuer à bénéficier du soutien financier de l'Etat, le conseil municipal approuve le PEDT, autorise le Maire à signer une convention pour le PEDT entre

la Commune, la DDCSPP, l'inspection d'académie, la CAF et le Préfet pour une durée de 3 ans.

16- Convention avec le Département pour le financement des voyages scolaires : chaque année, les élèves de CM1 et CM2 partent une semaine en classe découverte. Le Département peut verser une participation à condition que la commune y participe aussi (70 €/enfant). Le conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec le Département.

17- Approbation du règlement intérieur des salles communales: la Commune dispose de plusieurs salles qu'elle met à disposition de façon payante, il est proposé d'approuver un règlement intérieur commun à toutes les salles pour fixer diverses conditions. Le conseil à l'unanimité approuve le règlement intérieur proposé.

18- Décision modificative et engagement des investissements avant vote du BP 2017 : plusieurs délibérations budgétaires de fin d'année permettant de transférer des crédits d'un chapitre à un autre. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2017 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le conseil à l'unanimité autorise le Maire à mandater les dépenses

d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016.

19- Annulation des créances irrécouvrables : le conseil à l'unanimité approuve les annulations de créances proposées par la Trésorière.

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune: [www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)